

CONNAÎTRE SES MILIEUX HUMIDES, UNE NÉCESSITÉ POUR LES TERRITOIRES

La connaissance des milieux humides d'un territoire permet notamment d'attirer l'attention des élus et des porteurs de projet sur la nécessité d'une éventuelle procédure réglementaire à suivre au titre de la Loi sur l'Eau lors de la réalisation de travaux ou d'aménagements. Ainsi, des infractions à la loi, souvent commises par méconnaissance, peuvent être évitées. Il faut savoir également que ces milieux abritent des espèces protégées au niveau national ou régional et que leur destruction est interdite.

Les principaux textes fondateurs de la réglementation sur les milieux humides

Les textes nationaux concernant les milieux humides figurent pour la majorité dans le Code de l'environnement.

- la Loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'Eau modifiée par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006
- la Loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux
- les Arrêtés du 24 juin 2008 et du 1^{er} octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des milieux humides, en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement
- la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (ou Loi Grenelle 2) portant engagement national pour l'environnement

Pourquoi réaliser un inventaire des milieux humides ?

Le premier pas vers la connaissance des milieux humides d'un territoire donné consiste à les recenser : il s'agit d'un inventaire. L'objectif est de les localiser mais également d'évaluer leur état de santé à des fins de préservation de la qualité de la ressource en eau et de la biodiversité.

Ce travail d'inventaire peut conduire à :

- la mise en place d'outils de maîtrise foncière sur les milieux humides,
- la restauration et l'entretien de milieux humides sur les territoires jugés prioritaires,
- la mise en valeur de ce patrimoine naturel par la réalisation d'expositions ou d'animations pour le grand public,
- une meilleure prise en compte des milieux humides dans les documents d'urbanisme par leur intégration dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) par exemple.



E. Bordage

La démarche d'inventaire des milieux humides du bassin de l'Arconce

En 2014, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne a réalisé la prélocalisation des milieux humides du territoire par l'analyse de données bibliographiques et cartographiques et par un important travail d'étude de photographies aériennes. Ces milieux humides ont ensuite été hiérarchisés afin de définir les secteurs à prioriser pour poursuivre la démarche.

Une phase de terrain doit maintenant être réalisée pour vérifier que les milieux humides prélocalisés sont bien des milieux humides, en se basant sur la présence d'espèces végétales particulières et/ou de conditions hydrologiques et/ou de sols caractéristiques. Pour chaque milieu humide recensé, les enjeux en termes d'écologie et de qualité de la ressource en eau ainsi que les menaces pesant sur le milieu seront identifiés.

Cet important travail permet d'informer les collectivités de la présence sur leur territoire de milieux humides à fort intérêt écologique, hydraulique et socio-économique et de les guider vers la mise en place d'actions de préservation.

LES MILIEUX HUMIDES, UNE PRÉOCCUPATION DU CONTRAT TERRITORIAL DE L'ARCONCE



E. Bordage

L'étang des Champs à Verosvres

La préservation des milieux humides du bassin versant de l'Arconce contribue à l'atteinte du bon état des masses d'eau de ce territoire. C'est pourquoi le futur Contrat Territorial de l'Arconce porté par le SMAAA, accompagné techniquement et financièrement par différents partenaires (AELB, Conseil Régional, FEDER, Conseil Général, ONEMA, DDT, Fédération de Pêche...) va s'engager à réaliser des actions en faveur de ces milieux :

- Réalisation d'inventaires de terrain ciblés pour améliorer la connaissance de ces milieux humides et leur état de santé
- Sensibilisation des acteurs locaux sur cette thématique (élus, riverains...)

Pour en savoir plus sur les aides financières : www.eau-loire-bretagne.fr

Pour appréhender une gestion globale d'un cours d'eau, les milieux humides ne doivent pas être oubliés. C'est le message qui doit être transmis à tous et en priorité aux élus, décideurs et moteurs de la mise en place d'actions.

Vous vous posez des questions sur les milieux humides ? N'hésitez pas à contacter :

Édith BORDAGE
Chargée de mission Contrat territorial de l'Arconce
Syndicat mixte d'Aménagement de l'Arconce
et de ses affluents
10 Ferme de Pretin - 71120 Charolles
Tél : 06 32 59 63 68
smaa_71@yahoo.fr

Cécile DIAZ
Animatrice de la Cellule régionale
d'appui technique Milieux humides
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
Chemin du Moulin des Étangs - 21600 Fenay
Tel : 03 80 79 25 99
www.cen-bourgogne.fr



Document réalisé par :
 Conservatoire
d'espaces naturels
Bourgogne

En collaboration avec :
 SMAAA
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT
DE L'ARCONCE ET DE SES AFFLUENTS

Avec le soutien financier de :



Élatine à six étamines

G. Doucet - CENB

Photos de couverture
G. Doucet, C. Foutel & C. Forest - CENB :
Renouée de la Bistorte / Triton crêté / Vallée de l'Arconce à
Lugny-les-Charolles



VERS LA CONNAISSANCE DES MILIEUX HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE L'ARCONCE

MILIEUX HUMIDES = MILIEUX UTILES

Que sont les milieux humides ?

Les milieux humides sont des espaces de transition entre les milieux terrestres et les milieux aquatiques. Ce sont par exemple les prairies humides, les marais, les tourbières, les mares, etc. L'eau y est présente en surface au moins une partie de l'année et les sols sont saturés en eau. Ils abritent une végétation adaptée à ces conditions particulières comme les roseaux, les iris, les joncs, etc.

Pourquoi se soucier des milieux humides ?

Ces milieux remplissent des fonctions utiles aux équilibres écologiques et rendent également de précieux services à l'Homme :

- **des services de régulation des eaux** : véritables «éponges», ils absorbent l'eau en périodes de crues et la relarguent progressivement aux cours d'eau lors des périodes plus sèches.

- **des services d'amélioration de la qualité des eaux** : leur végétation filtre l'eau et contribue à son épuration. Les milieux humides permettent ainsi une économie de traitement de l'eau potable estimée à 2 000 € par hectare, par habitant et par an.

- **des services de production de ressources** : ces milieux produisent en grande quantité du fourrage, du bois, du poisson, etc. Ils fournissent à l'heure actuelle 25 % de l'alimentation mondiale à travers les activités de pêche, de chasse et d'agriculture.

Des milieux utiles mais en danger

Longtemps considérés comme insalubres et hostiles à l'Homme, les milieux humides ont été au fil du temps « assainis », drainés voire comblés. En France, au cours du XX^e siècle, 67 % de leur surface, soit 2,5 millions d'hectares (Rapport Bernard, 1994), ont disparu sous l'effet conjugué de l'intensification des pratiques agricoles, de la réalisation d'aménagements hydrauliques non adaptés et de la pression de l'urbanisation et des infrastructures de transport.

Aujourd'hui, les conséquences de leur disparition se traduisent par exemple par de fortes inondations aux dégâts matériels voire humains importants et des dommages pour le patrimoine naturel.

La préservation et la gestion durable des milieux humides sont donc essentielles et sont désormais reconnues comme étant d'intérêt général (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006). Il est donc de la responsabilité de tous, et en particulier des collectivités, de s'inquiéter du sort des milieux humides.



Milieu humide en prairie pâturée à Lugny-les-Charolles

C. Forest - CENB

662 km²
Superficie totale du bassin versant*

28 communes
en Saône - et - Loire

près de **963 km** de cours d'eau dont **106 km** pour l'Arconce
environ **2 495** milieux humides potentiels soit **11 698 ha**
représentant **17,7 %** du territoire du bassin versant

2 256 mares recensées
D'après l'Atlas cartographique des mares de Bourgogne (CENB, 2010)

L'Arconce prend sa source en Saône - et - Loire au pied du Mont-Saint-Vincent sur la commune de Mary, et se jette dans la Loire à hauteur de Varenne - Saint - Germain. Son bassin versant repose sur trois régions naturelles que sont le Charolais, le Brionnais et le val de Loire Allier. De manière générale, le paysage présente une topographie légèrement vallonnée, composée de prairies bocagères, avec des boisements de feuillus et résineux sur les monts. Le réseau hydrographique superficiel est dense, alimenté par une pluviométrie qui avoisine les 900 à 1 000 mm d'eau par an.

* Le bassin versant est la portion de territoire, délimitée par des lignes de crête (ou lignes de partage des eaux), qui récolte toutes les eaux de surface et souterraines qui alimentent un cours d'eau donné.

LES MILIEUX HUMIDES POTENTIELS DU BASSIN VERSANT DE L'ARCONCE

De nombreux cours d'eau, un paysage vallonné et un sous-sol complexe sont propices à l'installation de milieux humides, très nombreux sur ce bassin versant. En cohérence avec le caractère rural du territoire, la majorité des milieux humides est située en contexte agricole, et plus précisément dans les prairies. Ceci est particulièrement le cas dans le Charolais et le Brionnais. Les cours d'eau, très nombreux, sont aussi souvent longés par des ripisylves*, particulièrement en tête de bassin versant.

* Ripisylve : linéaire d'arbre le long d'un cours d'eau

Deux secteurs sont particulièrement concernés par cette thématique pour différentes raisons :

- **Le Charolais cristallin** est la région où se concentrent le plus de milieux humides. Installés en prairies surtout, ils sont liés à l'élevage bovin et leur maintien dépend des pratiques agricoles. Ceci explique également le nombre très élevé de mares, véritables abreuvoirs pour les bovins.

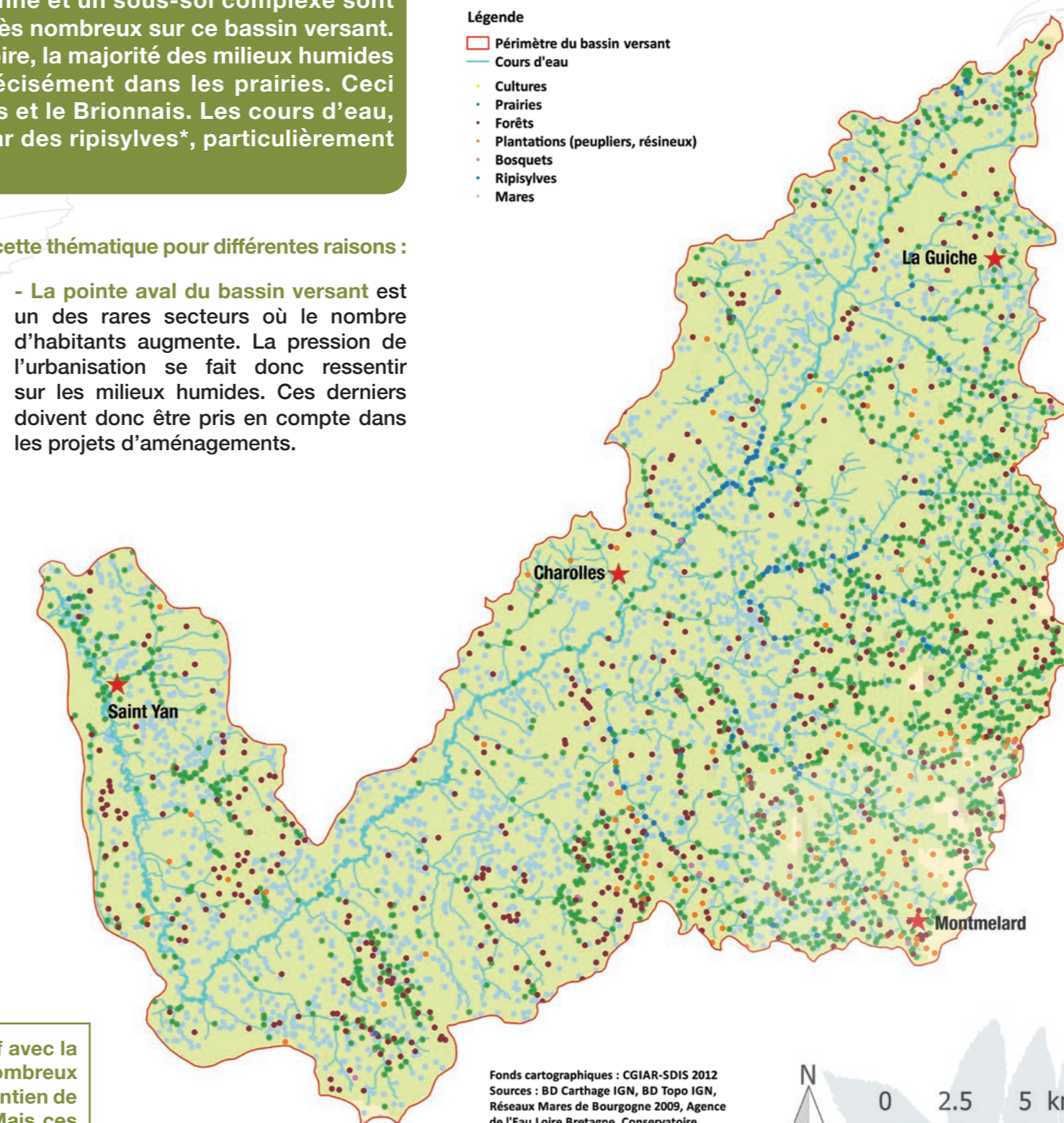
Le travail de prélocalisation réalisé en 2014 par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne apporte les premières informations sur la situation des milieux humides du bassin versant des Nièvrès. Pour refléter au mieux la réalité, ces données ont besoin d'être précisées par une étude sur le terrain qui permettra aussi d'évaluer l'état de santé de chaque milieu humide.



Prairie humide pâturée au Rousset

C. Diaz - CENB

Sur le bassin de l'Arconce, du fait l'élevage extensif avec la présence importante de prairies, on recense de nombreux milieux humides. Leur préservation passe par le maintien de cette activité économique qui leur est favorable. Mais ces zones sensibles à l'activité humaine peuvent être menacées (passages de réseaux enterrés, voirie, drainage, construction de zones industrielles et de lotissements, etc.).



Fonds cartographiques : CGIAR-SDIS 2012
Sources : BD Carthage IGN, BD Topo IGN, Réseaux Mares de Bourgogne 2009, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne 2014
Conception : Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne 2014



0 2.5 5 km

DES REFUGES POUR DES ESPÈCES PROTÉGÉES

Les milieux humides abritent des plantes rares en Bourgogne et parfois protégées. Les prairies humides gérées extensivement par pâturage ou fauche accueillent des plantes comme le Comaret des marais et la Gratiolle officinale.



G. Doucet - CENB



Cistude d'Europe

S. Gomez - CENB

Les milieux humides sont aussi le lieu de vie de nombreuses espèces animales, ordinaires ou patrimoniales, qui en dépendent pour accomplir leur cycle de vie : papillons, libellules, amphibiens, oiseaux, etc.

C'est le cas de la Cistude d'Europe, tortue d'eau douce très rare et discrète, protégée en France. Egalement protégé, l'Agrion orné, demoiselle emblématique de Bourgogne, affectionne les ruisseaux, fossés et sources généralement en prairies.



Agrion orné

G. Doucet - CENB